

DECISION DU MAIRE DE ST LAURENT DES ARBRES

N°023/2024 - 1.1 - M.P

Objet : Travaux de peinture aux écoles

Le Maire de SAINT LAURENT DES ARBRES ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°006/2021 en date du 11/05/2021 déléguant au maire la compétence relative à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ;

Vu les travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire et la nécessité de repeindre les différentes pièces des écoles (salles de classe, couloirs, cantine, salle de jeux...) ;

Vu le devis de M. CAMAIL Jean-Claude, Peintre, rue Frédéric Mistral 30126 ST LAURENT DES ARBRES pour un montant de 31 898 € H.T (non assujetti à la TVA) pour les travaux de peinture des écoles ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer le devis de M. CAMAIL Jean-Claude, Peintre, rue Frédéric Mistral 30126 ST LAURENT DES ARBRES pour un montant de 31 898 € H.T (non assujetti à la TVA) pour les travaux de peinture des écoles

Fait à Saint Laurent des Arbres, le 25 juin 2024.

Mme Le Maire

Sylvie BARRIEU VIGNAL

